

ANNEXE 1 : Sportifs de haut niveau - Sportifs des collectifs nationaux - Sportifs Espoirs

CRITÈRES DE MISE EN LISTE MINISTÉRIELLE

Les critères de mise en liste ont pour vocation à la fois de reconnaître les performances réalisées et d'identifier les performances pertinentes dans le parcours de performance. Au regard de la nature et de l'appréciation du degré d'universalité, 3 catégories ont été identifiées : Les épreuves olympiques et paralympiques, les épreuves dont la spécialité a été reconnue de haut-niveau par une universalité forte (+ de 30 pays) et celles qui bénéficient d'une reconnaissance dérogatoire au regard du classement mondial de la France. Il est impératif que le PPF mentionne l'ensemble des épreuves concernées par les critères de mise en liste. Les performances réalisées dans des épreuves non mentionnées dans le PPF ne pourront pas être reconnues.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ENTRÉE EN LISTE : COMPÉTITIONS MONDIALES DE RÉFÉRENCE

Seuls les critères concernant les compétitions ci-dessous sont généralisés à l'ensemble des épreuves couvertes par la RHN.

Compétitions de référence	Type d'épreuve	EPREUVES OLYMPIQUES (RHN1)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES RHN 2 (+ de 30 pays)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES RHN 3 (15-30 pays)		
		Sprint et Relai Mixte			Individuelle, Vertical Race, Team Race, LDT					
		ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE
JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	Epreuves Individuelles et en doubles	1 - 8	9 - 16							
	A partir de 3 sportifs simultanément, relais, équipes**	1 - 4	5 - 8							
CHAMPIONNATS DU MONDE*	Epreuves Individuelles et en doubles	1 - 8	9 - 16		1	2 - 8		1	2 - 3	
	A partir de 3 sportifs simultanément, relais, équipes**	1 - 4	5 - 8		1	2 - 4		1	2 - 3	
CHAMPIONNATS DU MONDE* "JEUNE"	U15 à U23			1 - 12			1 - 10			A déterminer suivant les épreuves
<i>*Critères minimums de participation sur les épreuves de référence, hors système de groupe en sports collectifs et sports professionnels</i>	<i>Si moins de 15 nations dans l'épreuve, les critères seront divisés par 2.</i>	<i>Si moins de 8 nations dans l'épreuve la performance ne peut pas être reconnue</i>			<i>** les épreuves où plusieurs équipes par nation peuvent participer seront appréciés suivant le critère des épreuves individuelles</i>					
Particularités et dérogations (cas forcé) nécessitant un avis favorable de l'Agence. Toute demande forcée devra être motivée et discutée en amont de la mise en liste	Conditions prévues par le code du sport	La performance du sportif identifié sur des compétitions seniors pourra donner lieu à une dérogation de mise en liste "Relève" de manière exceptionnelle.			La reconnaissance de performances susceptibles de présenter un faible écart au podium pourront être étudiées			La mise en liste de sportifs jugés "essentiels" au projet de performance pourra être étudiée		En cas d'absence de compétition de référence les sportifs ou l'équipe pourront être maintenus en liste une année supplémentaire. En sports collectifs : c'est l'équipe qui est considérée mise en liste sur un quota maximal de joueurs concernés. En cas de reconduction de la mise en liste la constitution de l'équipe peut évoluer

AUTRES CRITÈRES D'ENTRÉE EN LISTE POUVANT ÊTRE MIS EN ŒUVRE

La généralisation de critères pour les compétitions et ranking ci-dessous n'apparaît pas pertinents tant les réalités sont différentes d'une discipline, spécialité ou épreuve à une autre. Il apparaît essentiel d'adapter les critères à la réalité des différentes pratiques, organisations internationales, modalités de compétitions, etc. Il apparaît également essentiel d'étendre la reconnaissance de performance lorsque celle-ci est avérée même en dehors des compétitions de référence "classique".

		EPREUVES OLYMPIQUES (RHN1)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES RHN 2 (+ de 30 pays)			EPREUVES HN NON OLYMPIQUES RHN 3 (15-30 pays)		
		Sprint et Relai Mixte			Individuelle, Vertical Race, Team Race, LDT					
Référence	Appréciation	ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE	ELITE	SENIOR	RELEVE
CHAMPIONNAT D'EUROPE	L'application de critères généraux n'apparaît pas pertinente au regard de la singularité des différentes disciplines et de la densité de concurrence	1 - 8	9 - 16	1 - 12 (U18-U23)	1	2 - 8	1 - 8 (U18-U23)		1 - 3	1 - 8 (U18-U23)
AUTRES COMPETITIONS DE REFERENCE "SENIOR" (Coupe du monde)	Compétitions de niveau mondial ou continental. (ex : Jeux mondiaux, finale des grands prix, grands chelems, jeux européens, etc		1 - 8	1 - 8 (U18-U23)	Uniquement si il n'y a pas de championnat du Monde - A définir suivant les disciplines/spécialités/épreuves	1 - 5	1 - 8 (U18-U23)	Uniquement si il n'y a pas de championnat du Monde - A définir suivant les disciplines/spécialités/épreuves	1 - 3	1 - 8 (U18-U23)
RANKING MONDIAL (fin de saison)	L'appréciation de classements mondiaux doit être relative à un ensemble de compétitions ou à un circuit type championnat ou coupe du monde		1 - 3	1 - 3 (U18-U23)		1 - 3	1 - 3 (U18-U23)		1 - 3	1 - 3 (U18-U23)
PERFORMANCE EXCEPTIONNELLE	Record du monde ou MPM fin de saison		Record du monde ou MPM fin de saison			Record du monde ou MPM fin de saison			Record du monde ou MPM fin de saison	

CRITÈRES POUR INTÉGRER LA LISTE "COLLECTIFS NATIONAUX"

Les critères pour entrer en liste "collectifs nationaux" seront définis par le DTN et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF).

Sélection nationale à une compétition internationale ou convocations aux stages Equipe de France

CRITÈRES POUR INTÉGRER LA LISTE "ESPOIRS"

Les critères pour entrer en liste Espoir seront définis par le DTN et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Ces critères seront construits en référence à une catégorie d'âge et une performance significative lors des épreuves des compétitions de référence identifiées pour cette catégorie. Pourront aussi être reconnus d'autres critères jugés pertinents (par exemple physiques, psychologiques, morphologiques, techniques, etc...) ayant une forte corrélation avérée sur des résultats sportifs à venir.

Top 8 Championnats France U16/U18/U20/U23 (si au moins 20 concurrents) ou Top 5 si moins de 20 concurrents (à condition d'être à moins de 10% du temps du vainqueur de la catégorie)